

Drainage collectif

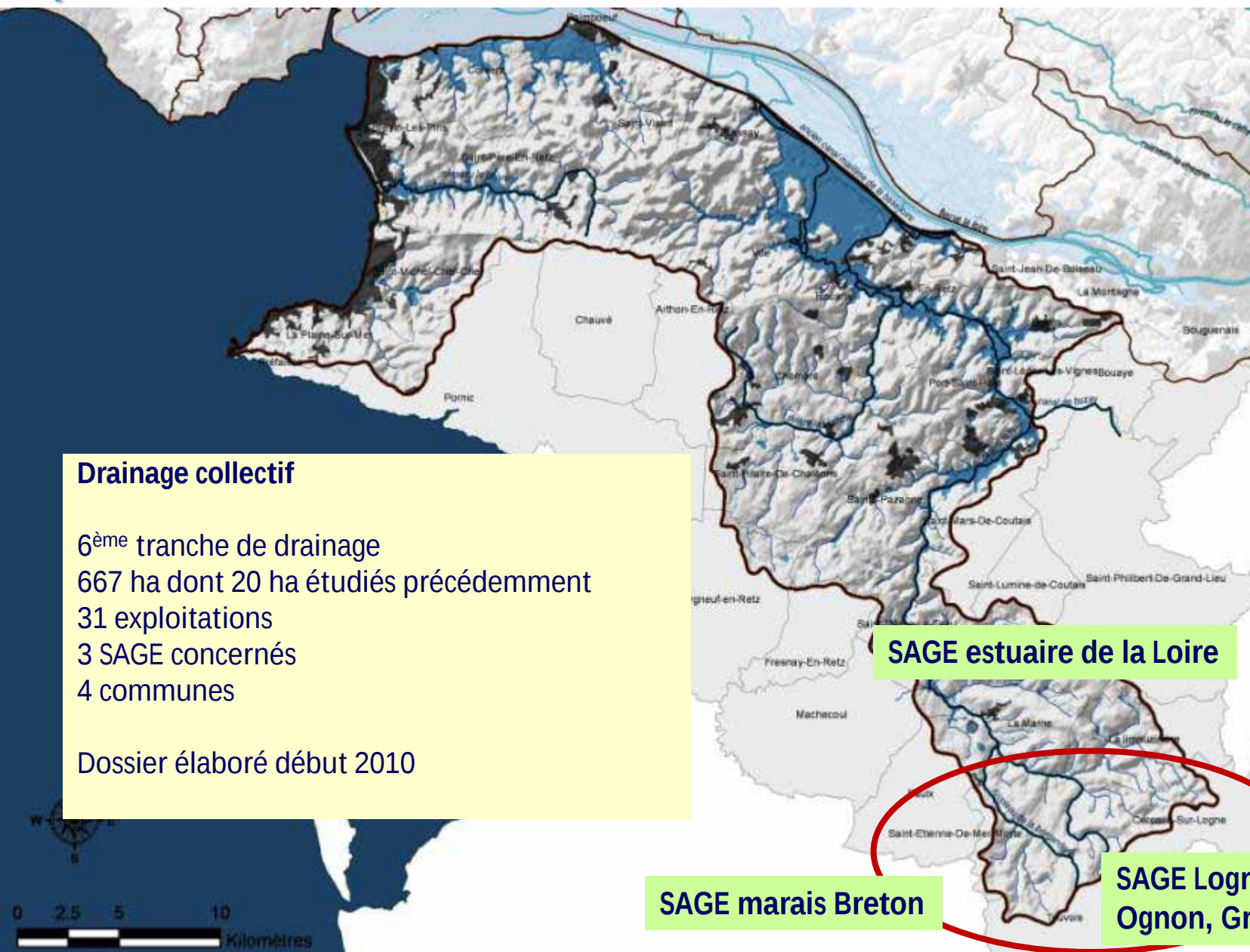
6^{ème} tranche de drainage
667 ha dont 20 ha étudiés précédemment
31 exploitations
3 SAGE concernés
4 communes

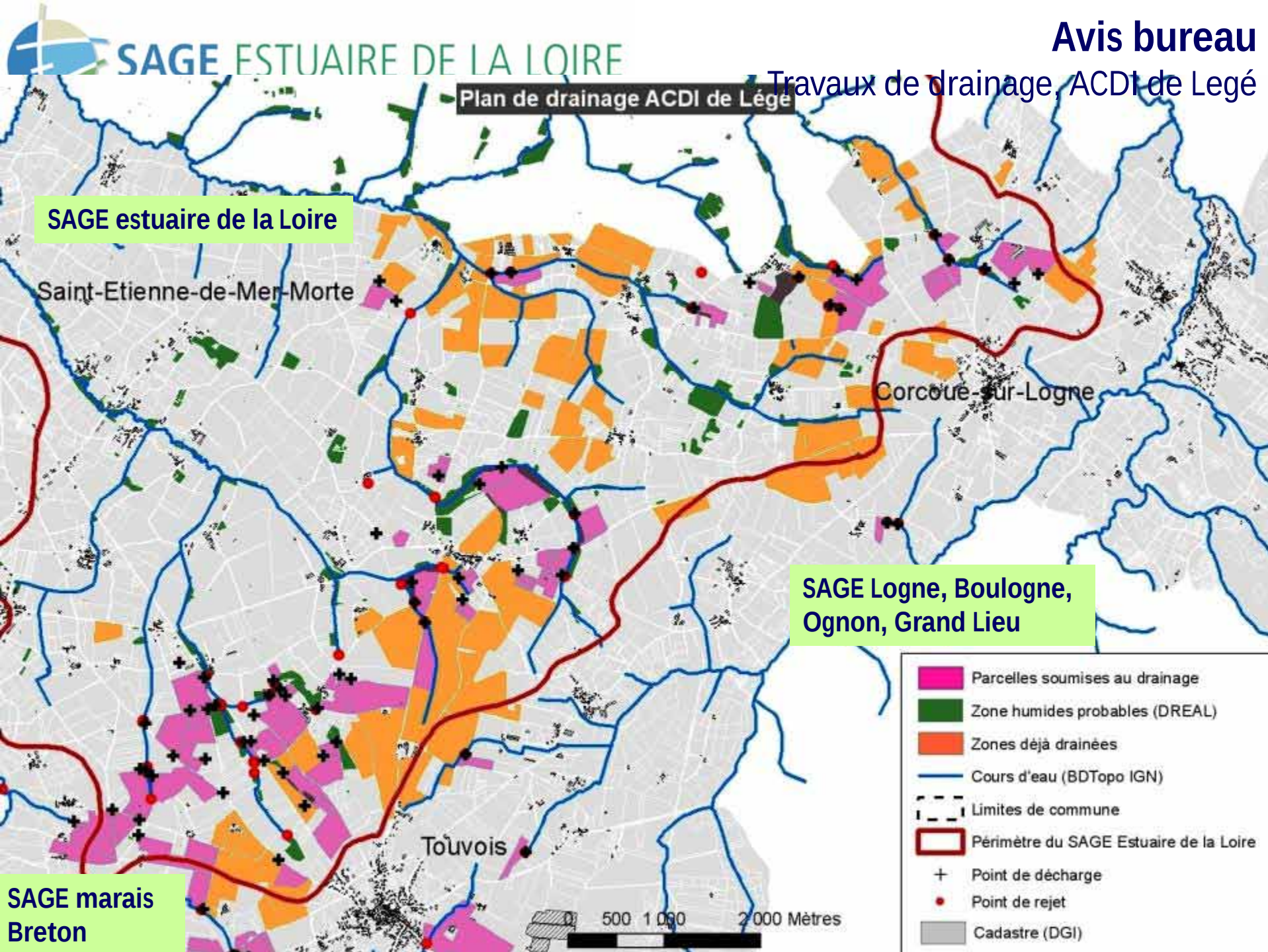
Dossier élaboré début 2010

SAGE estuaire de la Loire

SAGE marais Breton

**SAGE Logne, Boulogne,
Ognon, Grand Lieu**





Le projet et le SAGE

Qualité des milieux

- **Article 1** – protection des zones humides

En application de l'article L.211-1 du code de l'environnement, les zones humides (cf. notamment liste à l'annexe 2 et carte page suivante) :

- seront protégées dans leur intégrité spatiale et leurs fonctionnalités. Les remblaiements, affouillements, exhaussements de sols, dépôts de matériaux, assèchements, drainages et mises en eau y seront interdits sauf dans le cadre d'un projet relevant de l'article 2. Cet alinéa ne s'applique pas aux programmes de restauration de milieux visant une reconquête ou un renforcement des fonctions écologiques d'un écosystème ;
- devront faire l'objet d'une gestion permettant de préserver leurs fonctionnalités.

Cet article sera notamment applicable aux zones humides d'intérêt environnemental particulier visées au 4 du II de l'article L. 211-3. Ces zones sont identifiées au sein du PAGD du SAGE.

- **Article 2** – niveaux de compensation suite à la destruction de zones humides

Alimentation en eau et gestion quantitative (de façon indirecte)

- **Article 12** – règles concernant la gestion des eaux pluviales

Analyse du dossier uniquement dans le périmètre du SAGE estuaire de la Loire

Aucune référence au règlement et au PAGD du SAGE, des généralités

Qualité globale des dossiers à venir à améliorer. Lisibilité, cartographie, approche transverse
exemple : programmes de restauration des milieux, etc.

Opportunité d'une discussion avec Chambre d'agriculture, PEMA et bureaux d'études ?

Qualité des milieux

- Identification des ZH :
 - Définition loi sur l'eau (arrêté ministériel 2008 modifié en 2009)
 - Inventaires communaux en cours / cellule d'animation utilise pré-localisation DREAL
- 6 zones humides identifiées retirées du programme de drainage
- 71 mares recensées, 31 dans le périmètre du SAGE EL. Diagnostic du biotope et des biocénoses (16 fiches dans le dossier) – période de réalisation du diagnostic ?
 - 17 conservées (1 avec présence faible de larves d'Agrions et 1 avec présence importante de larves de libellules)
 - 11 comblées : 3 avec présence faible de larves de libellules / 1 avec présence importante de larves de libellules et de grenouilles vertes
 - 1 comblée ou conservée?
 - 1 déplacée
 - 1 aménagée (avec présence faible de larves de libellules)

Qualité des milieux

- **Principes de non drainage des zones humides appliqué assez largement** 
- **Cependant :**
 - IZHCE en cours – manque de références – pré-localisation DREAL - Des secteurs à vérifier ou attirer attention ? 
 - Mares comblées sans compensation

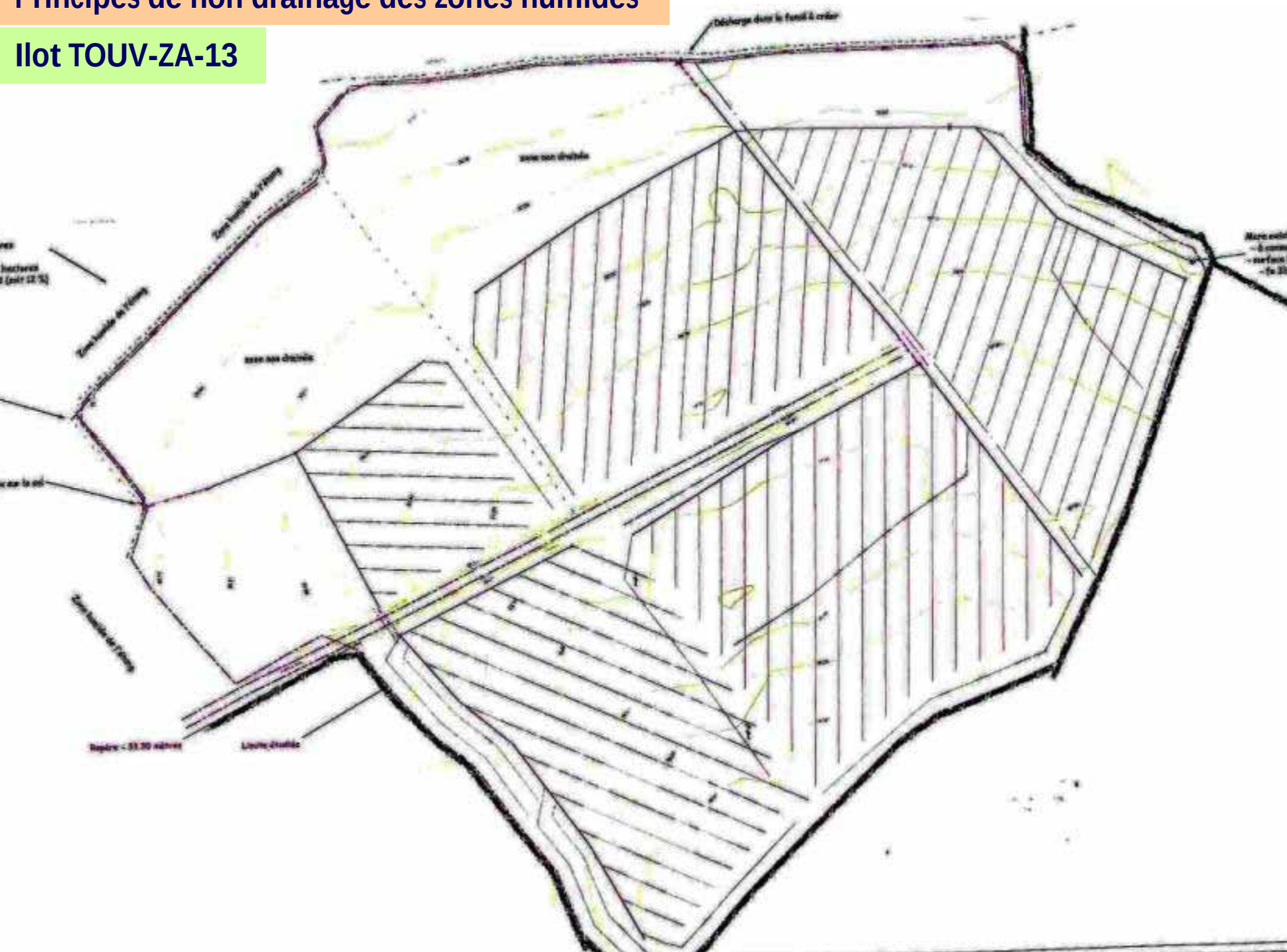
Dans le dossier « compensation » signifie gestion de l'hydraulique.

Diagnostic ne démontre pas d'intérêt particulier des mares mais une mare entretenue et connectée redevient rapidement intéressante (stockage d'eau, biologie, etc.)

Mare avec batraciens (protégés) ne peut être comblée. Plusieurs choix :

1. Éviter le comblement ?
 2. Restaurer des mares existantes dégradées et déplacer les animaux / demander une compensation au double ? 
- Question de l'alimentation en eau des zones humides situées en bordure de zone drainée? 

Ilot TOUV-ZA-13



Touvois : Secteur TOUV - ZA- 13

Avis bureau

Principes de non drainage des zones humides

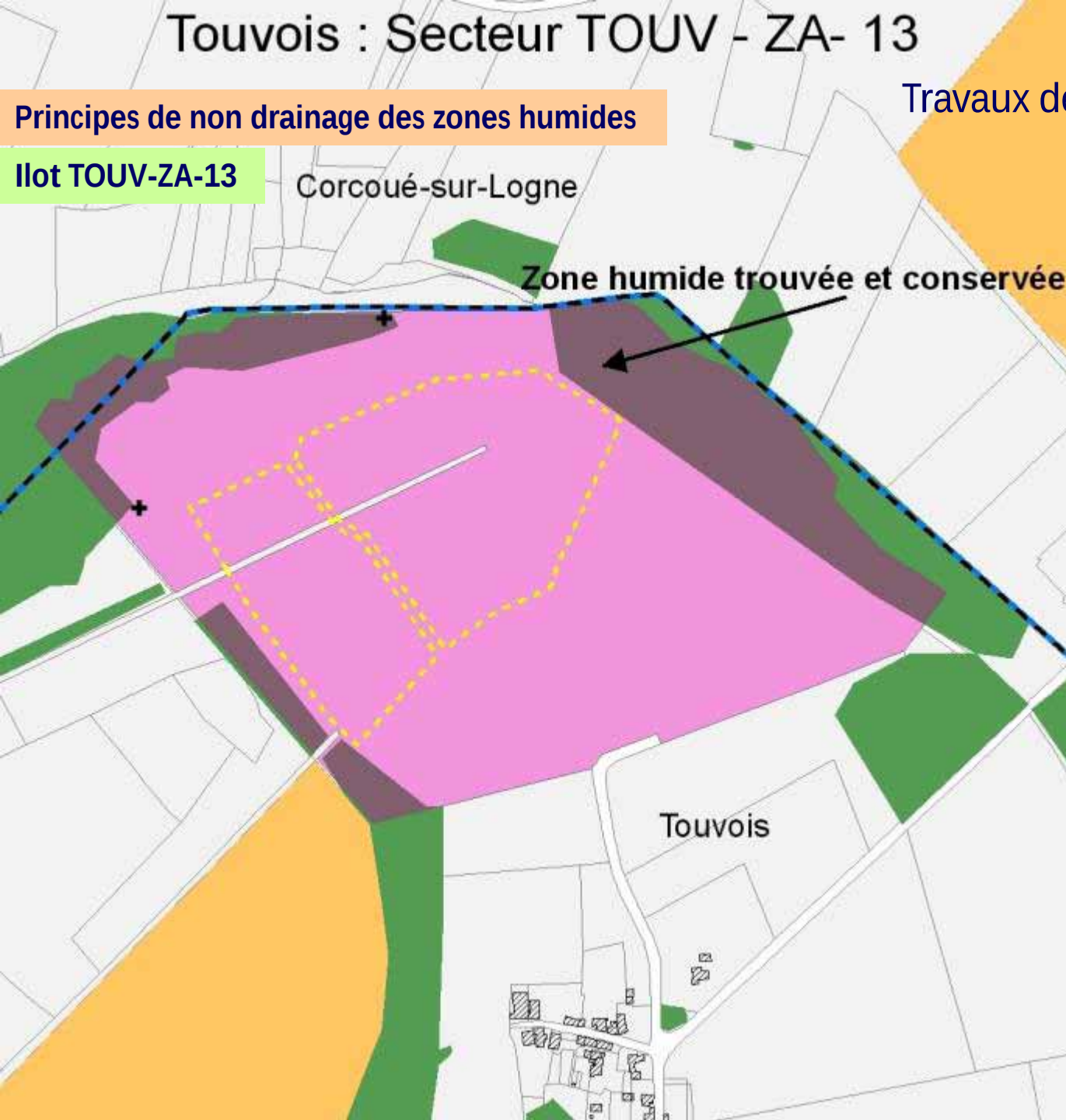
Travaux de drainage, ACDI de Legé

Ilot TOUV-ZA-13

Corcoué-sur-Logne

Zone humide trouvée et conservée

Touvois





Touvois : Secteur TOUV - YI- 14

Avis bureau

Principes de non drainage des zones humides

Ilot TOUV-YI-14

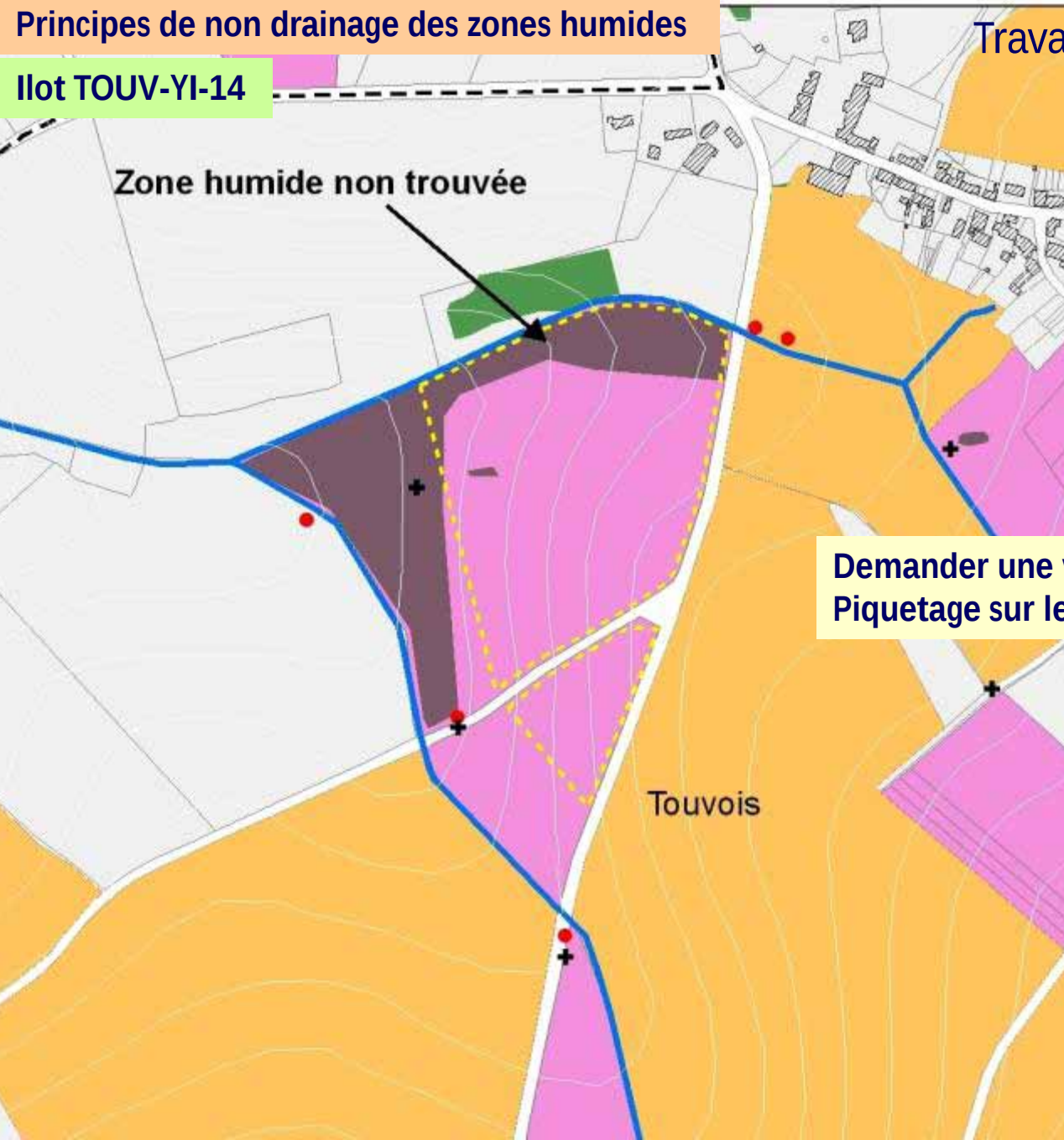
Travaux de drainage, ACDI de Legé

Zone humide non trouvée

Demander une vérification ?

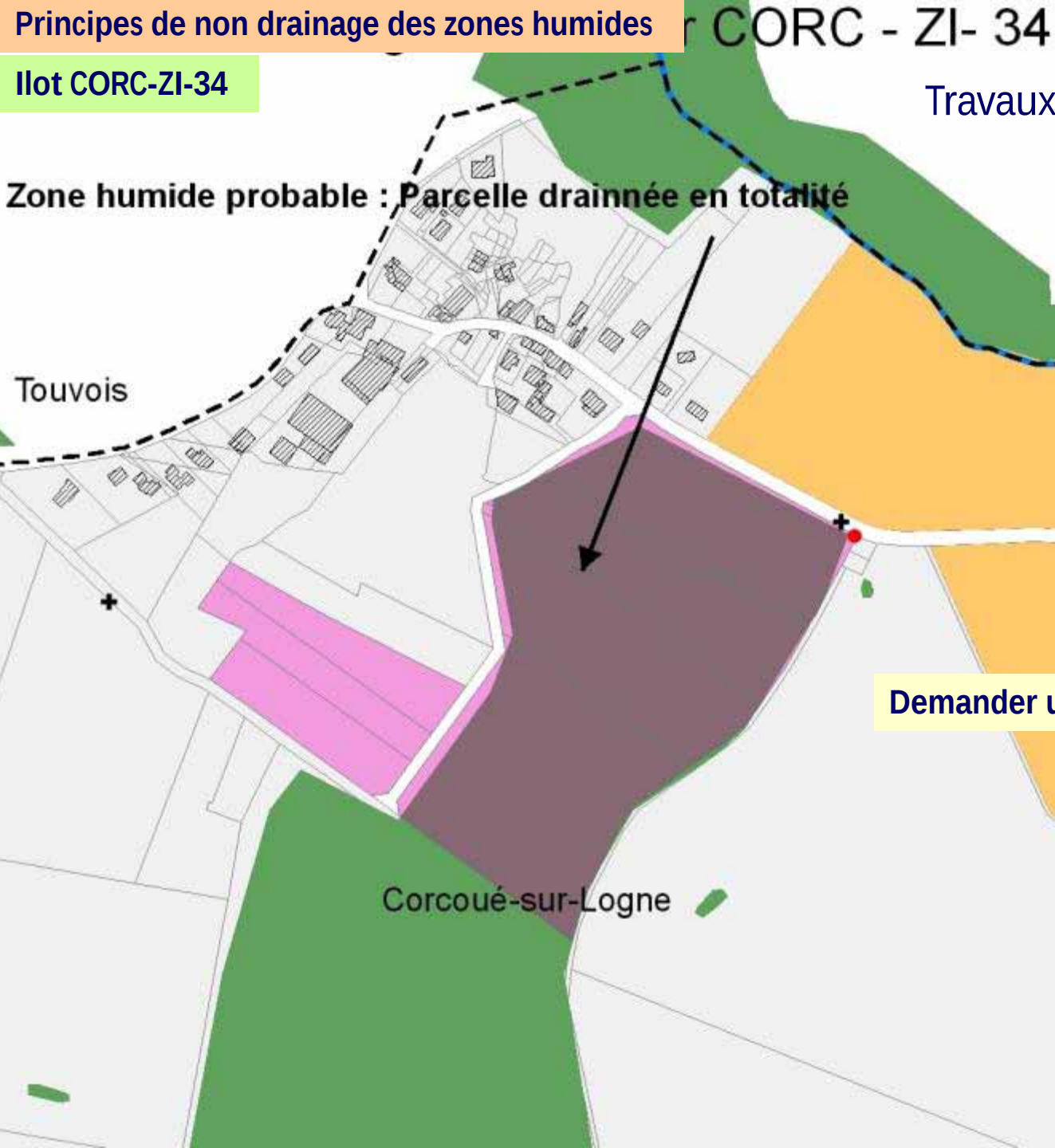
Piquetage sur le terrain avec gestionnaire milieux ?

Touvois



Zone humide probable : Parcelle drainée en totalité

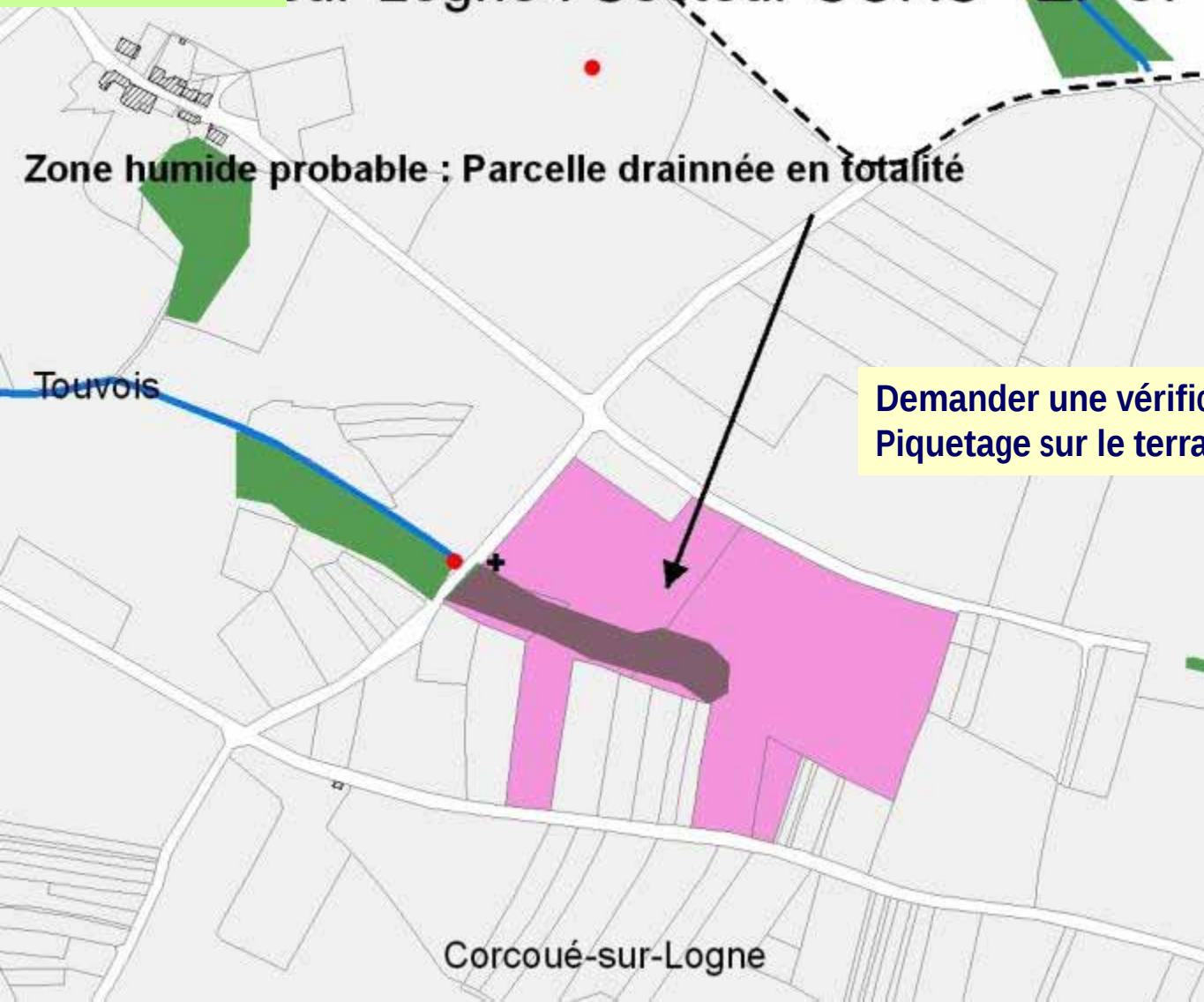
Touvois



Demander une vérification ?

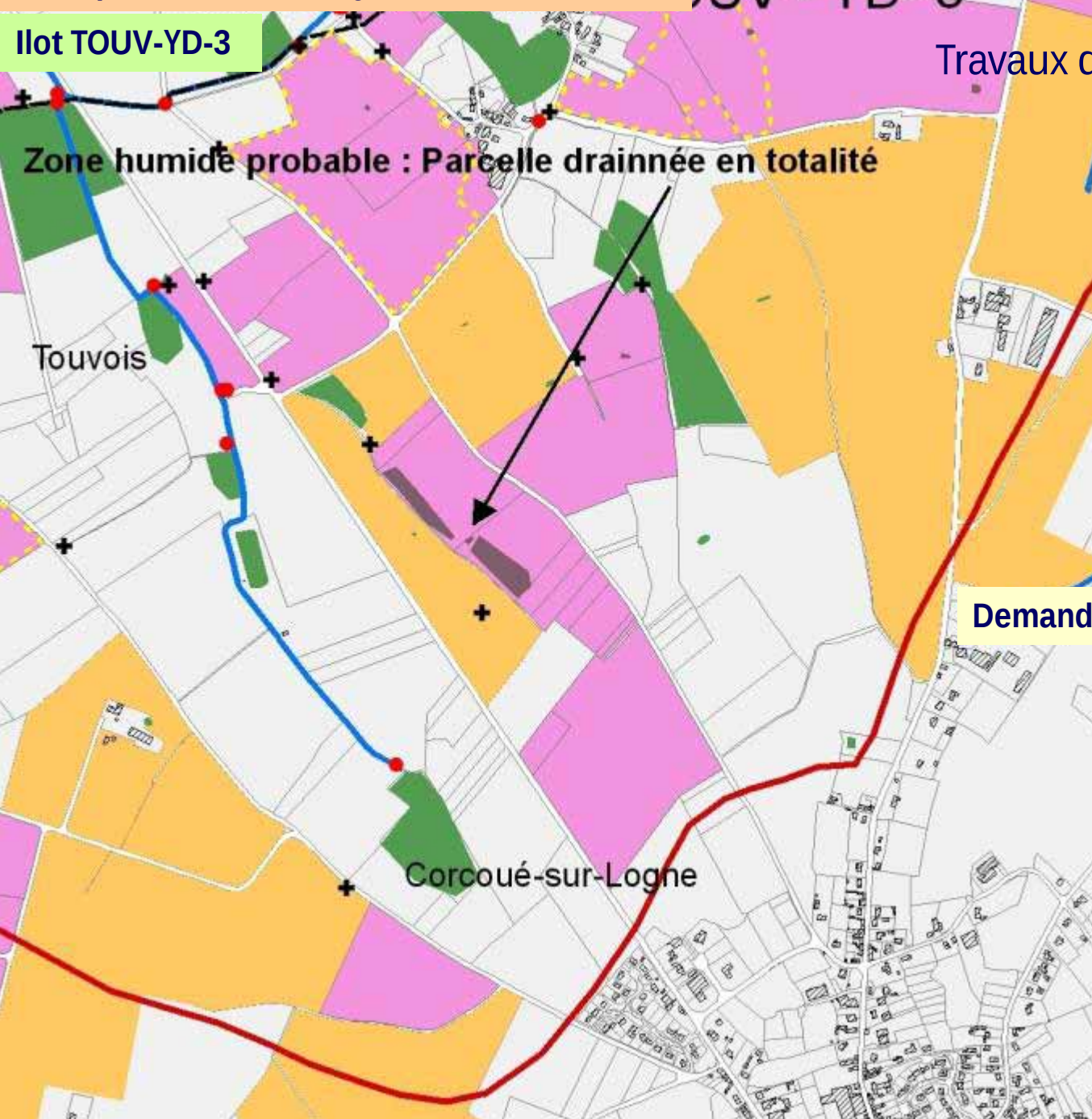
Principes de non drainage des zones humides

Ilot CORC-ZI-57 sur-Logne : Secteur CORC - ZI- 57



Demander une vérification ?

Piquetage sur le terrain avec gestionnaire milieux ?



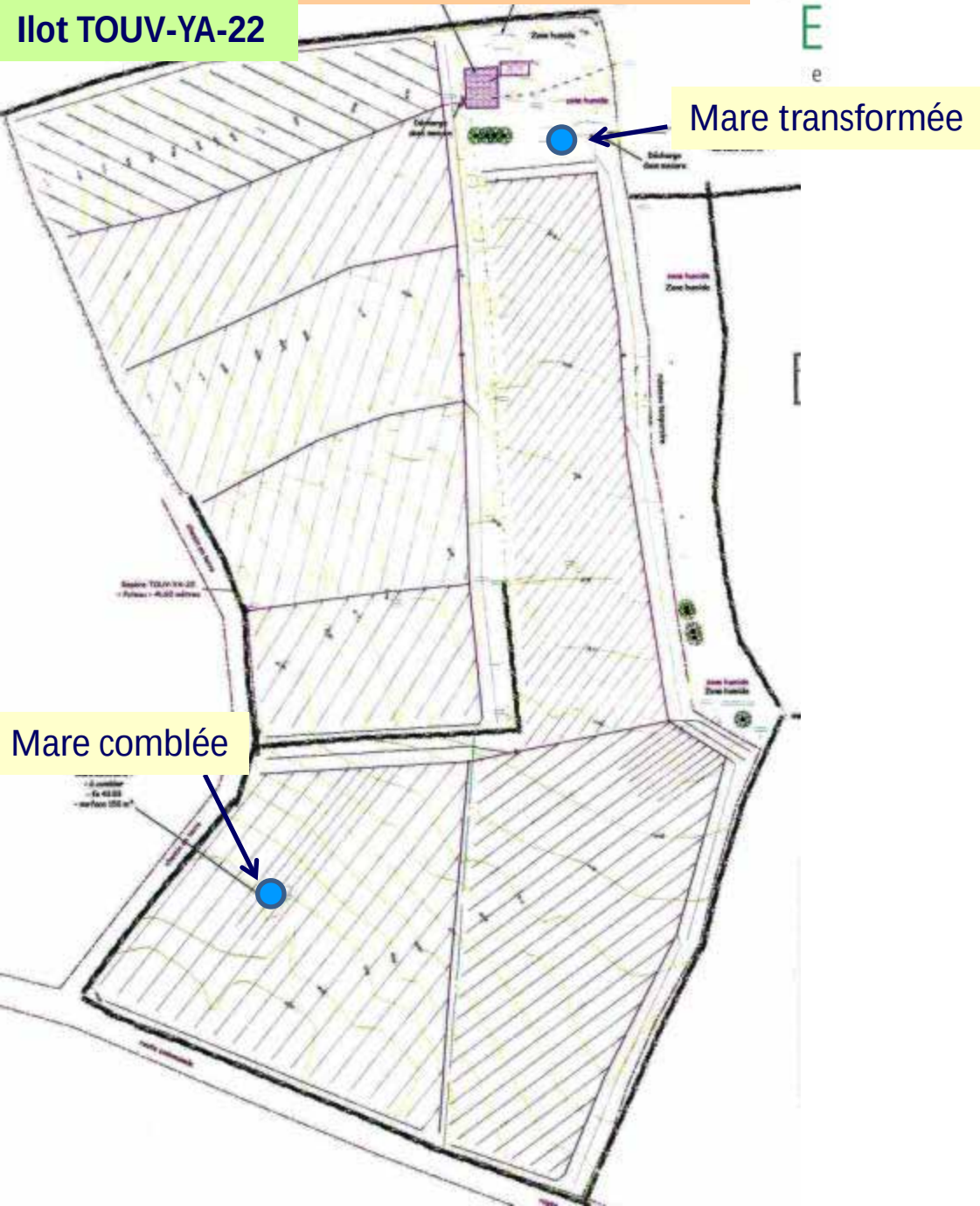
Zone humide probable : Parcelle drainée en totalité

Touvois

Corcoué-sur-Logne



Demander une vérification ?



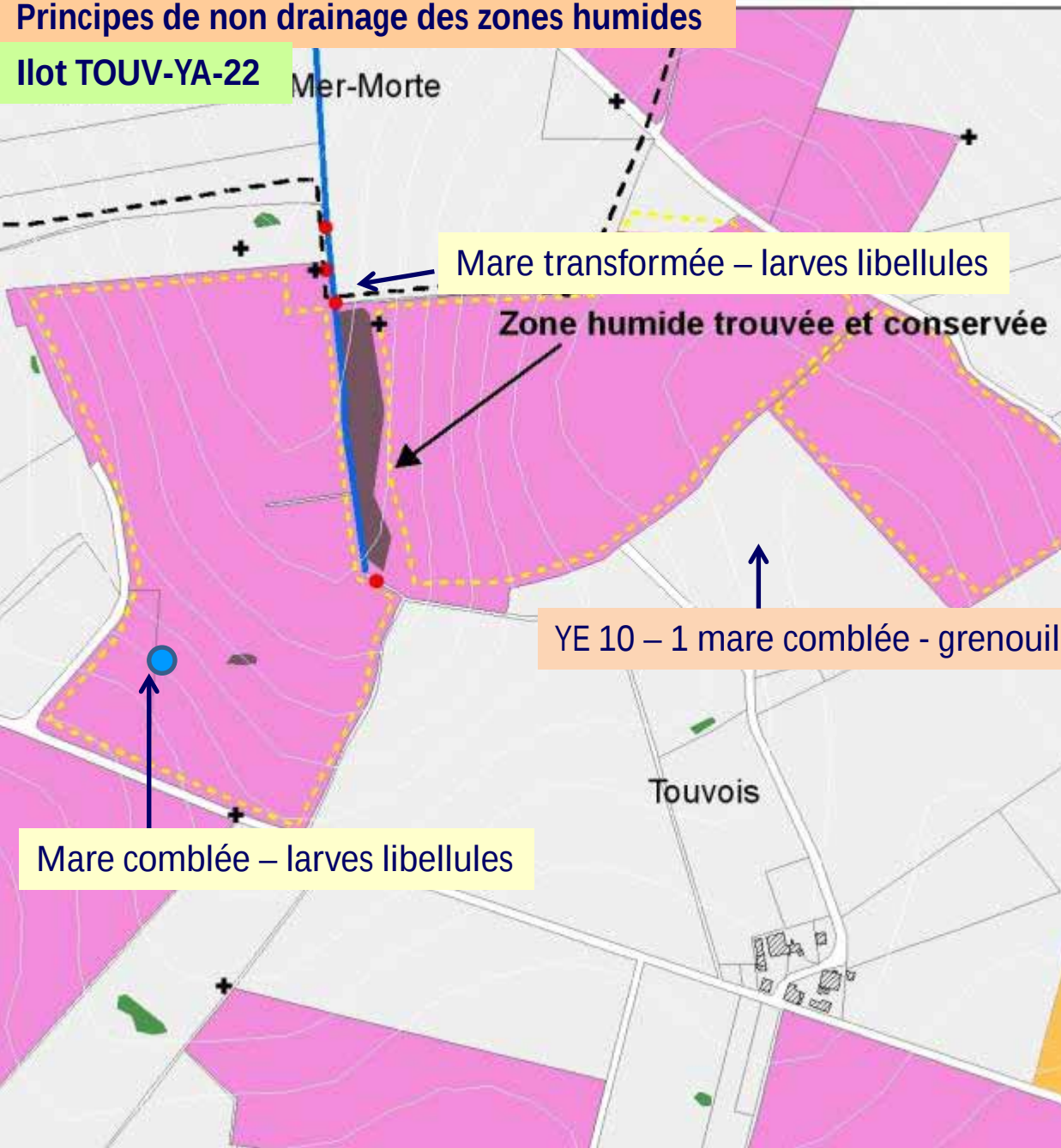
Touvois : Secteur TOUV - YA - 22/ YE - 10

Avis bureau

Principes de non drainage des zones humides

aux de drainage, ACDI de Legé

Ilot TOUV-YA-22



Mare transformée – larves libellules

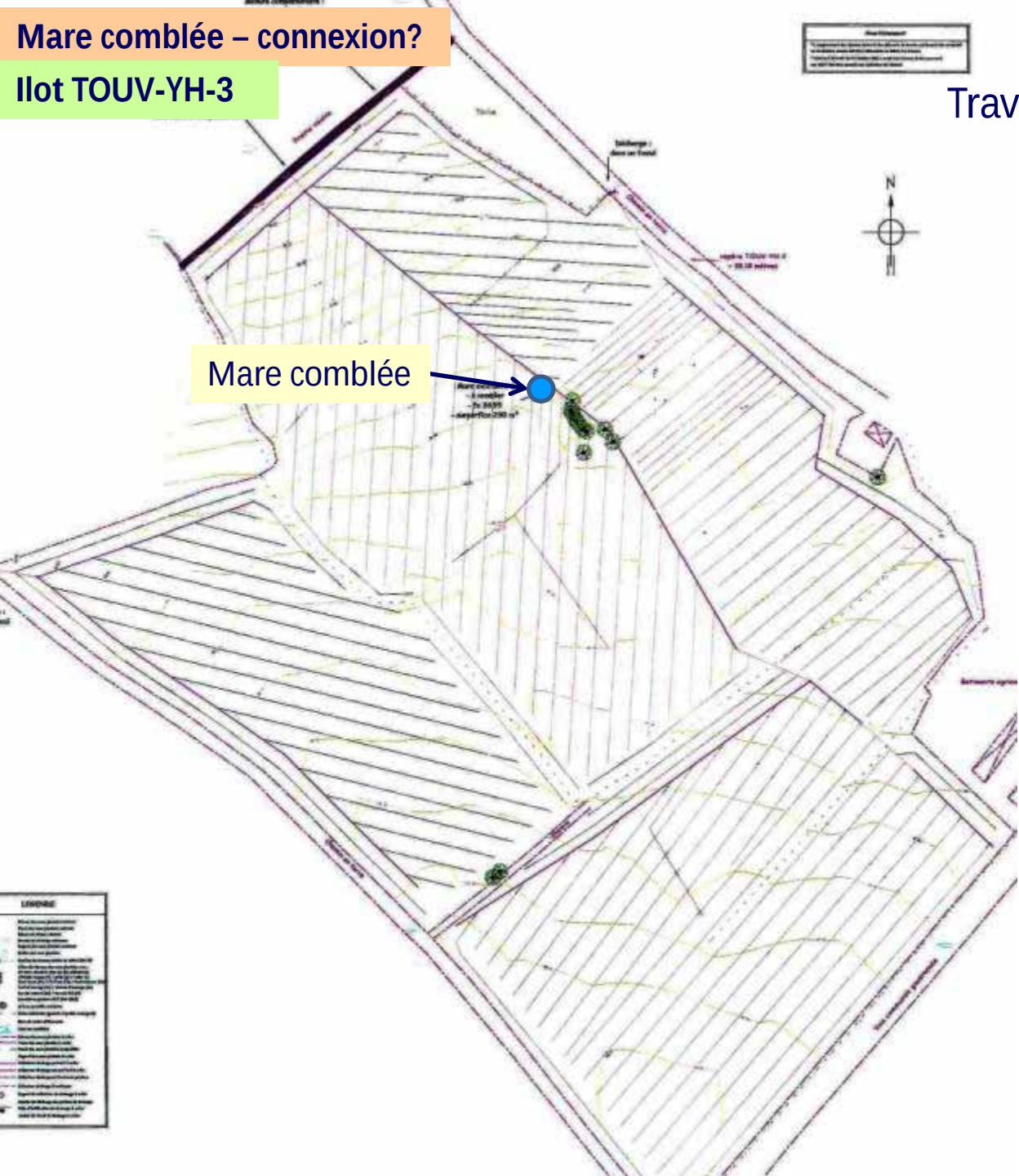
Zone humide trouvée et conservée

YE 10 – 1 mare comblée - grenouilles vertes + larves libellules

Mare comblée – larves libellules

Mare comblée – connexion?
Ilot TOUV-YH-3

Avis bureau
Travaux de drainage, ACDI de Legé



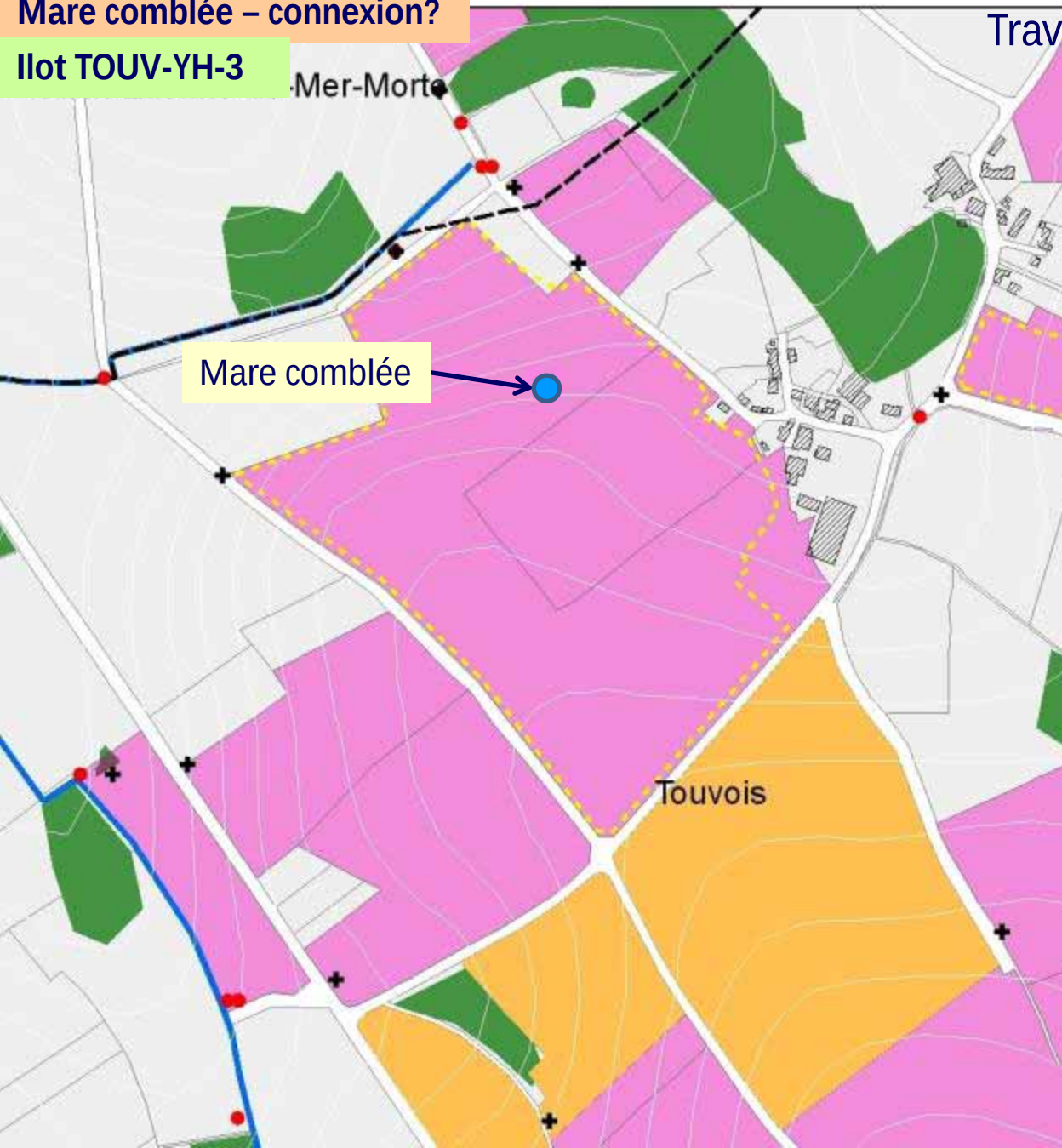
Touvois : Secteur TOUV - YH - 03

Avis bureau

Mare comblée – connexion?

Ilot TOUV-YH-3

Travaux de drainage, ACDI de Legé



Alimentation en eau et gestion quantitative

- Question de l'alimentation en eau des zones humides situées en bordure de zone drainée? ➡
- Mesures compensatoires dédiées à la régulation des débits (réserves existantes, noues, fossés élargis, fossés en débordement, fossés en cascade).
Transformation de mares en bassin de stockage. Débit de fuite du réseau de drainage : 1.2l/s/ha
Limiter rejet direct en cours d'eau (151 ha sur 667 ha) ➡
- Pas d'arrachage de haies – plantation de 380 m

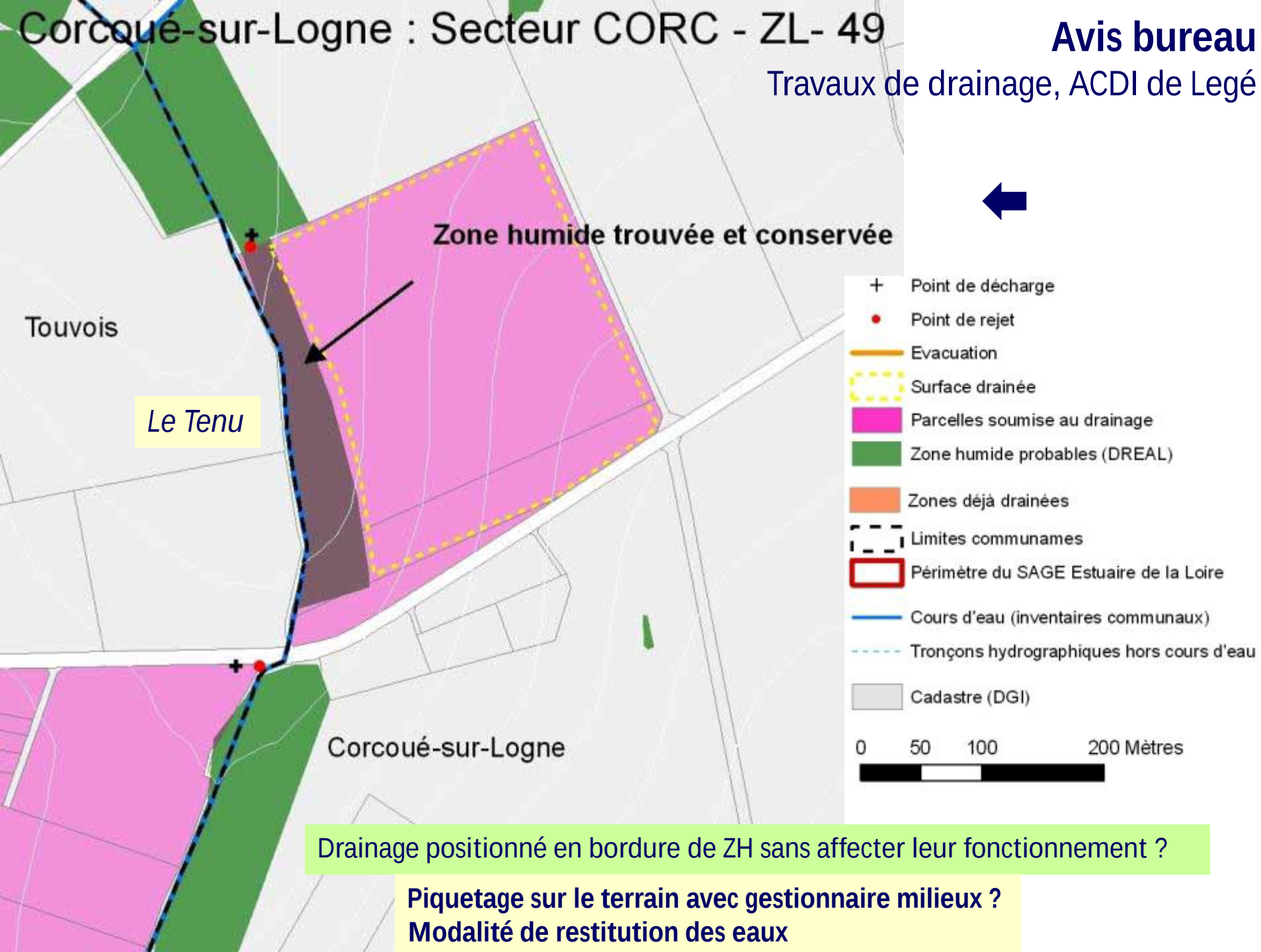
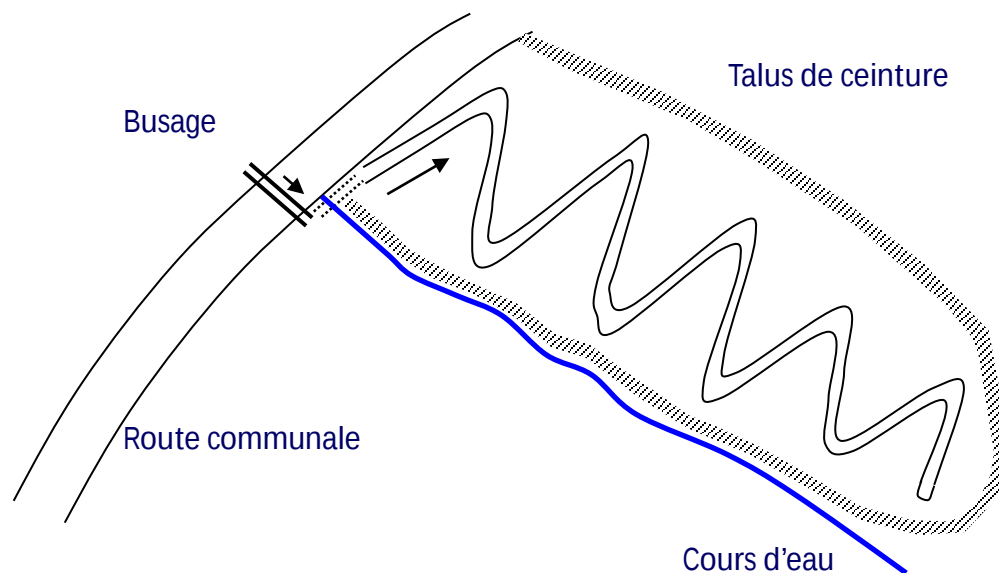




Schéma de principe

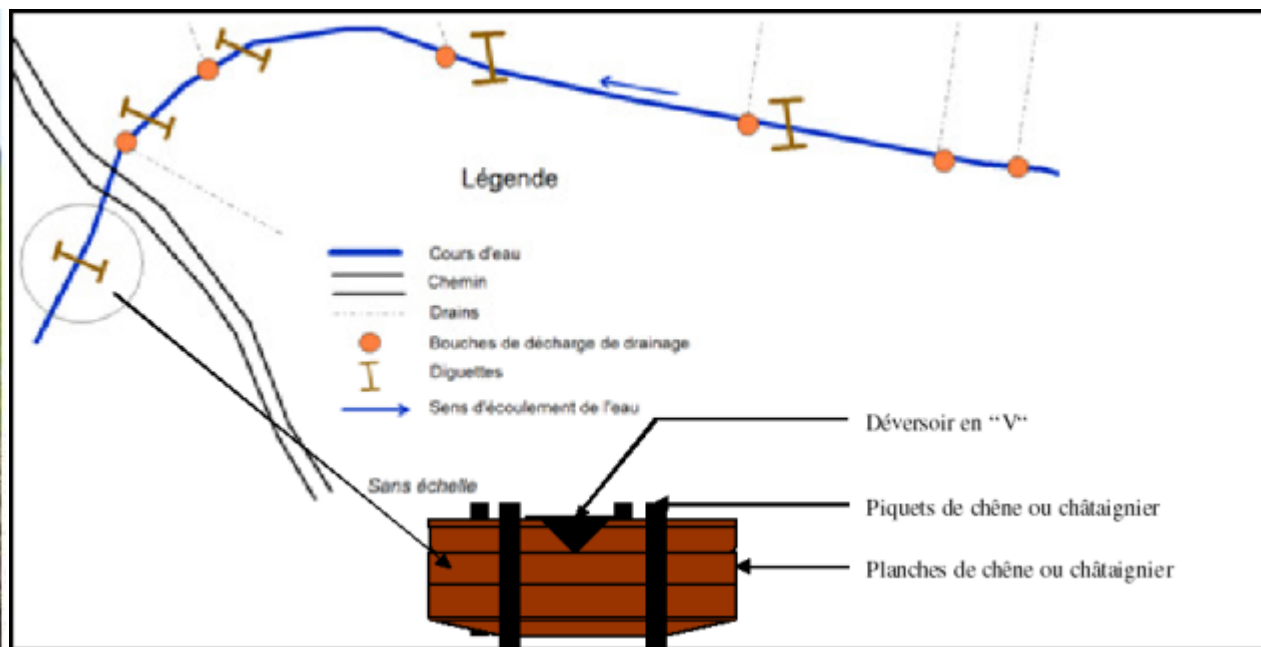
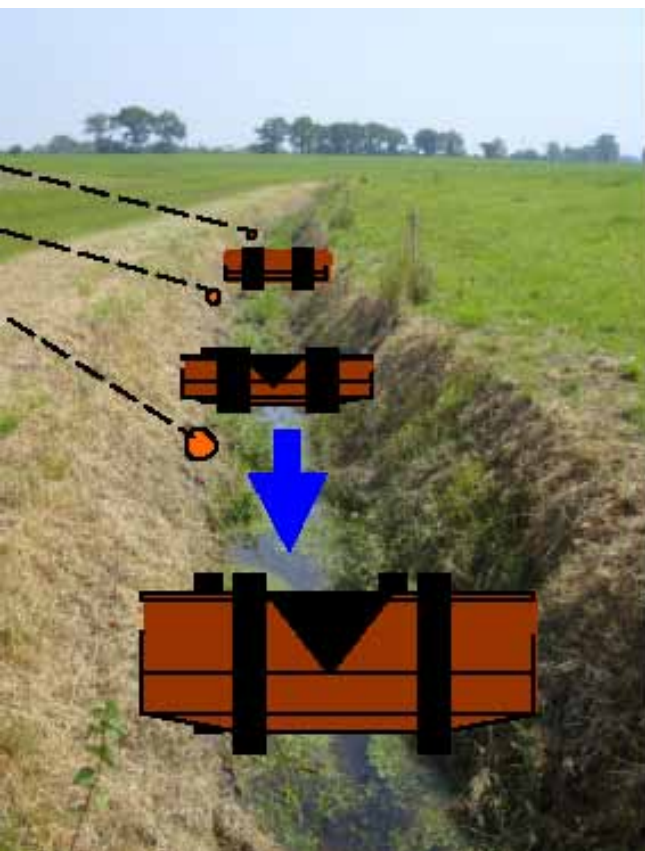


**Exemple: Fossé serpenteant, Ploumilliau (22),
BV du Kervulu**

- 50 cm de profondeur et largeur
- Problème entretien végétation
- Infiltration et dénitrification favorisées par la sinuosité et la végétation

Source Chambre d'agriculture

Travaux connexes Limiter impact : fossé à étages



Exemple:Projet de fossé à étages, Vendée

Photographie et schéma: Y. JOMAIN

Microbarrages
en terre tassée

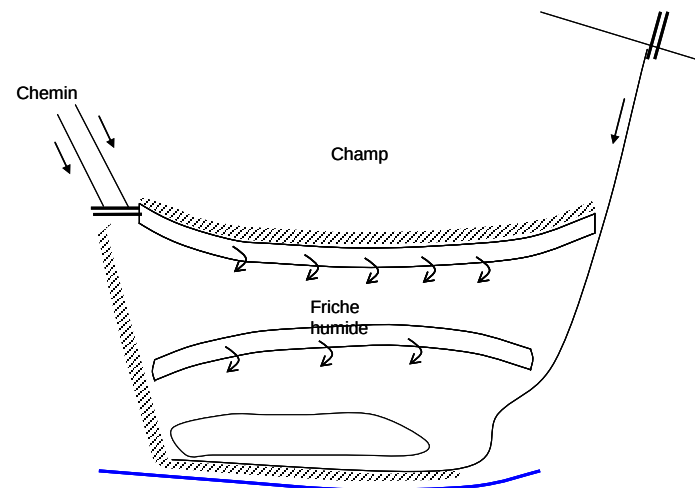
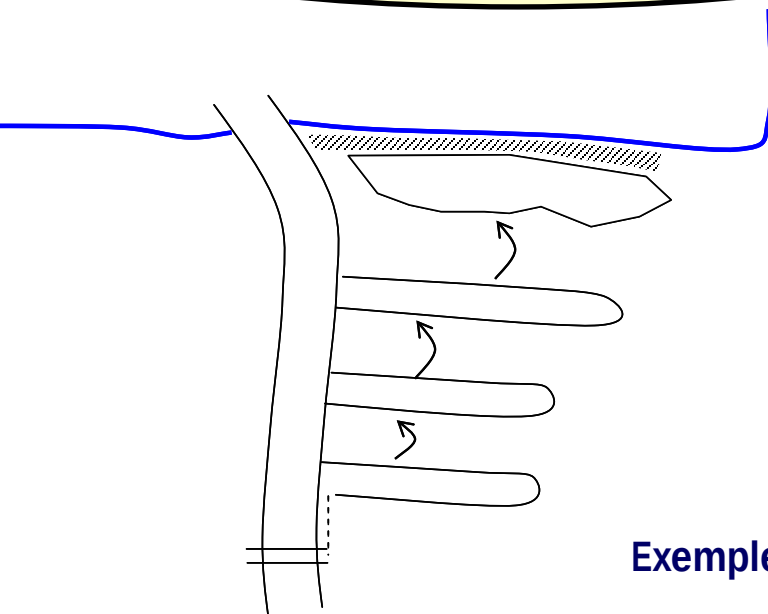
fossé
drainage

- Ralentissement des eaux et éventuellement sur-inondation à certains endroits (élargissement possible)
- Applicable à tous les fossés de drainage

Source Chambre d'agriculture

Travaux connexes

Limiter impact : fossé débordant sur une prairie



Exemple: Fossés débordant, BV du Kervulu (22)

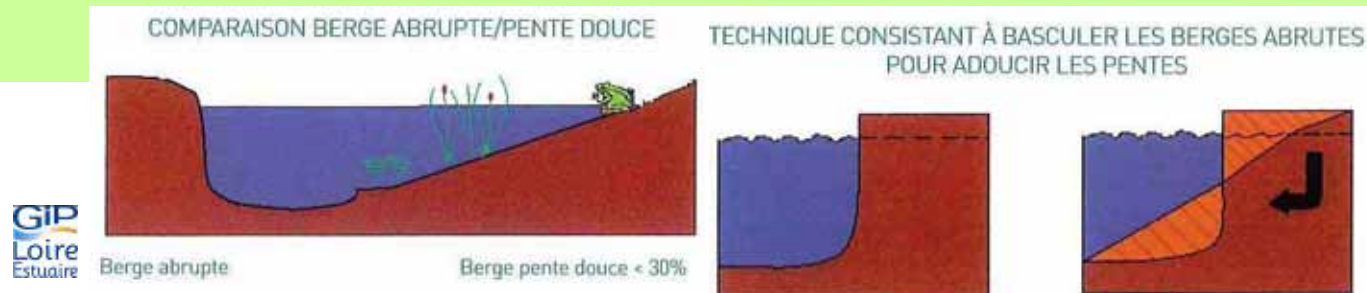


- Passage d'un fossé à l'autre par surverse
- Infiltration de l'eau et capacité auto épuratrices du milieu



Que retenir ?

- Une prise en compte des zones humides. Est elle suffisante ? Dans le périmètre du SAGE estuaire de la Loire, quatre ilots sont peut être à vérifier : ilots TOUV-YI-14, CORC-ZI-34, CORC-ZI-57, TOUV-YD-3
- Cas des mares. Le dossier ne comprend pas une fiche de synthèse sur l'ensemble des mares.
Celles qui sont détruites :
 - Une contient des batraciens. Soit pas de destruction, si elle est détruite : déplacement des batraciens et demander une compensation.
 - De nombreuses mares doivent pouvoir être nettoyées, rendues intéressantes sur le plan biologique. Sélectionner celles présentant une connectivité possible avec le réseau hydraulique.
 - Quand des mesures compensatoires hydrauliques sont mise en œuvre (transformation de mares existantes) demander une conception compatible avec la présence d'insectes, de batraciens?
- Demander un rapprochement avec les gestionnaires des milieux avant toute réalisation des travaux (Structure référente : Syndicat d'aménagement hydraulique du sud Loire – Contrat de restauration de milieux aquatiques en préparation) : réunion de chantier, etc. Objectif améliorer la protection des milieux lors de la mise en œuvre des travaux et affiner les modalités de restitution des eaux de drainage.
- Demander une amélioration globale de la qualité des dossier (approche transverse, lisibilité, etc.)



Source : La commune et le bocage